

27. Secteur : Services d'affaires et services environnementaux – Examen, certification et classification de matières premières agricoles et d'animaux vivants (*nong chuk san mul*)

Type de réserve : Traitement national (articles 8.3 et 9.2)
Présence locale (article 9.5)

Description : **Commerce transfrontières de services et investissement**
La Corée se réserve le droit d'adopter ou de maintenir toute mesure visant l'examen, la certification et la classification de matières premières agricoles et de produits d'animaux vivants.